

Aller encore plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement.

Comme annoncé, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

2020 a vu l'extension des consignes de tri, aujourd'hui tous les emballages se trient, y compris les pots, barquettes, films en plastique... désormais à déposer dans votre contenant jaune.

Des actions régulières ont été menées pour diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage (opération Adoptez un composteur, expérimentation Familles zéro déchet, mise en place d'un espace réemploi à la déchèterie de Pont-à-Vendin, ...).

Ce n'est qu'un début, 2021 verra l'ouverture de 2 nouvelles déchèteries et des actions complémentaires seront conduites afin de favoriser le tri, la réduction des déchets et le réemploi.

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Au besoin, vous pouvez contacter le numéro vert 0800 596 000 ou consulter notre site internet <http://dechets-infos-services.agglo-lenslievin.fr>

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources ! Merci pour votre participation active.

Sylvain ROBERT
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

dechets-infos-services.agglo-lenslievin.fr
N° Vert 0 800 596 000



LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers
3m³ maximum par jour - 16 passages par an

DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



PONT-À-VENDIN
ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES
(hauteur des véhicules limitée à 2m)
Rue de Guînes

GRENAY
(hauteur des véhicules limitée à 2m)
ZAL Quadraprac - Rue de Condé


Pour bénéficier des services des déchèteries de l'agglomération, une carte d'accès gratuite est obligatoire.

Pour l'obtenir et la recevoir à domicile, rendez-vous sur notre site : dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



COMMUNES

DATES

LIEU

Ablain-Saint-Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouvigny-Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Égalité
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

© Conception et réalisation : becomingwithtag.com - Octobre 2020. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2021 BOUVIGNY-BOYEFFLES

JE TRIE TOUS LES EMBALLAGES ET LE PAPIER



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le n° vert gratuit

N° Vert 0 800 596 000

<http://dechets-infos-services.agglo-lenslievin.fr>

EMBALLAGES EN VERRE

VOUS TRIEZ...



ATTENTION

En cas de dépôt dans votre propre poubelle ou de dépôt sauvage, risque de refus de collecte et jusqu'à 1500 € d'amende*.
*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal



DÉCHETS NON AUTORISÉS

Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...

NOUS RECYCLONS



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

DÉPUIS 2020

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

POTS



SACS ET FILMS

BARQUETTES



Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LE MERCREDI APRÈS-MIDI DÈS 13H00



EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS



EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



TOUS LES PAPIERS



BOUTEILLES, FLACONS ET BIDONS EN PLASTIQUE PETITS OU GRANDS



Le bouchon peut être remis sur la bouteille écrasée.



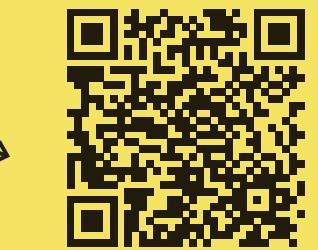
RAPPEL les conteneurs doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

Besoin de plus d'infos sur le tri et la prévention ?

Téléchargez le nouveau guide des déchets !



Scannez le QR code pour consulter le guide



Ou Rendez-vous sur le site dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 29 MARS AU 26 NOVEMBRE 2021
Une collecte par semaine

LE MERCREDI APRÈS-MIDI DÈS 13H00

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :



• Verdures (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.

• Petits branchages : maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

Une collecte par trimestre dès 7h :

LE VENDREDI 19 MARS 2021

LE VENDREDI 18 JUIN 2021

LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

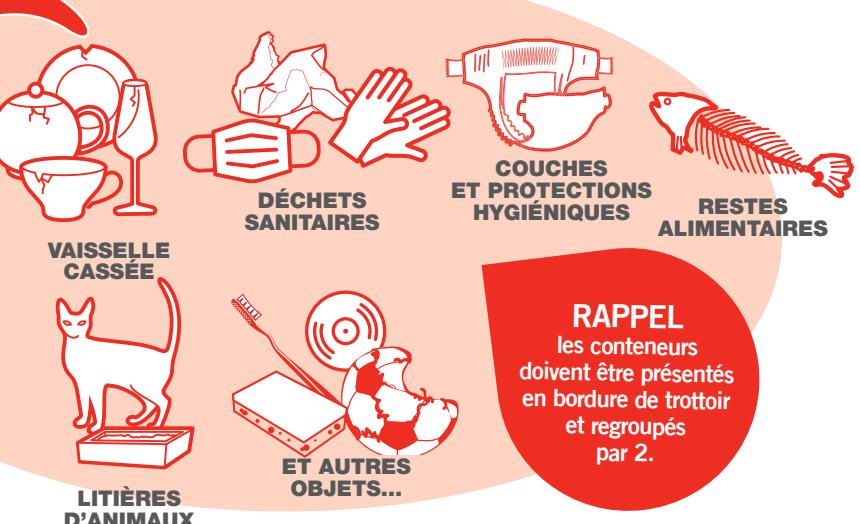
LE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LE MARDI MATIN DÈS 6H00



RAPPEL les conteneurs doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.



RAPPEL Maximum 1m³ par collecte. Pas d'objet de plus d'1m60 ou de plus de 40kg

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, laque...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres



RAPPEL DÉPÔT SAUVAGE : CONFISCATION DU VÉHICULE ET JUSQU'À **1 500 € D'AMENDE***

*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES.